

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 03 2024

Suite à la convocation en date du 13 mars 2024, les membres du Conseil municipal de Marcilly sur Seine se sont réunis le mardi 19 mars 2024 à 19 heures 30 à la Mairie sous la présidence du maire, Benoît **BASSAC**.

Présents :

Benoît **BASSAC**, Éric **BOURGEOIS**, Dominique **NOLLEZ**, Bernard **PLÉAU**, Isabelle **STUDER**, Brigitte **ROY**, Dominique **BARRAULT**, Pascal **DOYEN**, Albert **DESVÉRONNIÈRES**, Cécile **PERRIN**, Miguel **BALLOT**.

Absents excusés : Céline **CONTAUT**, Mélanie **LACOMME**.

Pouvoirs : Céline **CONTAUT** donne pouvoir à Cécile **PERRIN**, Mélanie **LACOMME** donne pouvoir à Éric **BOURGEOIS**.

Secrétaire de séance : Brigitte **ROY**.

L'ordre du jour était :

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
1. Élection du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023.
2. Vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024.
3. Présentation et vote du Compte de Gestion 2023.
4. Présentation et vote du Compte Administratif 2023.
5. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.
6. Présentation et vote du Budget Primitif 2024.
7. Demande de subvention « fonds Leader » (européen).
8. Délibération sur les travaux de réfection de la rue du Fossé de Braux.
9. Délibération sur la souscription d'un prêt bancaire.
10. Affaires diverses et informations.

0. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Adoptée à la majorité.

1. Délibération sur l'élection du Président de séance pour le vote du Compte Administratif 2023.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le maire ne pouvant participer ni aux débats ni au vote du compte administratif, il est nécessaire d'élire un président de séance pour cette partie spécifique du Conseil. Brigitte **ROY**, de la commission budget finances, se porte volontaire pour assurer la présidence de séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. Délibération sur le vote des taux communaux d'imposition pour l'année 2024.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les règles de liens entre les taux ont été modifiées, la TFPB se substituant à la THS comme impôt « pivot » pour l'application de ces règles. Une augmentation d'un taux pouvant entraîner la hausse des autres. Le maire propose de ne pas augmenter les taux communaux et les présente au Conseil pour approbation.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : TFPB :	21.29 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFPNB :	4.92 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : THS	5.71 %
Cotisation foncière des entreprises : CFE :	6.11 %

Après en avoir délibéré, le Conseil se prononce pour une majoration spéciale du taux de THS de 0.912%, qui passera à 6.62%. (Majoration maximale autorisée pour l'année 2024) et décide de reconduire les taux adoptés en 2023 concernant la TFPB, La TFPNB et la CFE.

Ainsi, vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29, le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1336B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition, considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, les taux votés s'établissent comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : TFPB : 21.29 %
Adoptée à la majorité avec une voix contre.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : TFPNB : 4.92 %
Adoptée à la majorité avec une abstention et trois contre

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : THS 6.62 %
Adoptée à l'unanimité.

Cotisation foncière des entreprises : CFE : 6.11 %
Adoptée à l'unanimité.

3. Délibération sur la présentation et le vote du Compte de Gestion 2023.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que les opérations sont régulières.

DÉCLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Adoptée à l'unanimité.

4. Délibération sur la présentation et le vote du Compte Administratif 2023.

Présentée par Brigitte **ROY**.

Le maire quitte la salle du conseil, Brigitte **ROY**, élue présidente de séance, expose le compte administratif de l'année 2023 et fait procéder au vote de celui-ci après débat.

Les principales dépenses en investissement et fonctionnement votées l'année dernière ont été respectées.

- Poursuite de la réhabilitation des bâtiments des services techniques,
- Entretien des bâtiments communaux,
- Éclairage public,
- Plan local d'urbanisme.

Les dépenses en investissement non effectuées concernent :

- La plantation sur la commune de peupliers (essentiellement pour des raisons météorologiques),
- Les reliures des registres d'État Civil (pour des raisons d'emploi du temps du relieur).
- L'accessibilité de la Mairie aux personnes à mobilité réduite qui sera réalisée cette année.

Ces dépenses ont été reportées sur l'année 2024.

Le Conseil demande à ce que les consommations de gaz (Club de canoé et services techniques) soient suivies de plus près et comparées aux années précédentes.

Par ailleurs, le contrat qui lie la commune au « Gaz de Bordeaux » arrivant à échéance à la fin de l'année 2024, il convient donc de rechercher un autre fournisseur.

La gestion des dépenses de fonctionnement en 2024 devra être rigoureuse pour continuer à dégager des marges de manœuvre en fin d'année.

Le compte administratif 2023 s'établit comme suit :

Recettes de fonctionnement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé
002	Résultat d'exploitation reporté	31 174.07 €	0.00 €
13	Atténuations de charges	12 000.00 €	14 559.69 €
70	Produits des services et ventes divers	21 700.00 €	26 069.03 €
73	Impôts et taxes	100 613.00 €	119 576.00 €
74	Dotations, subventions et participations	114 495.00 €	116 119.09 €
75	Autres produits de gestion courante	23 000.00 €	28 189.87 €
76	Produits financiers	0.00 €	3.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €	392.89 €
TOTAL	RECETTES	302 982.07 €	304 909.57 €

Dépenses de fonctionnement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	100 729.61 €	91 031.53 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	117 800.00 €	112 829.84 €
014	Atténuations de produits	15 500.00 €	15 305.00 €
023	Virement à la section d'investissement	31 174.07 €	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	36 400.00 €	34 332.78 €
66	Charges financières	888.39 €	888.37 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €	0.00 €
42	Opération d'ordre	490.00 €	0.00 €
TOTAL	DÉPENSES	302 982.07 €	254 387.52 €

Recettes d'investissement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé
10	FCTVA	2 000.00 €	3 212.07 €
13	Subventions d'investissement	72 500.00 €	46 756.00 €
21	Virement de la section d'exploitation	31 174.07 €	122 959.40 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €	840.00 €
TOTAL	RECETTES	105 674.07 €	173 767.47 €

Dépenses d'investissement :

CODES	LIBELLÉS	Prévu	Réalisé
001	Déficit d'investissement	0.00 €	0.00 €
16	Emprunt capital	8 319.71 €	8 319.71 €
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00 €	808.33 €
21	Immobilisations corporelles	95 354.36 €	57 223.50 €
2131	Opération n° 87 bâtiments communaux	8 900.00 €	2 950.83 €
2181	Opération n° 133 Aménagement divers	6 354.36 €	100.33 €
2117	Opération n° 135 Peupliers	6 000.00 €	0.00 €
2135	Opération n° 136 Suite bâtiments des ST	50 000.00 €	29 947.62 €
2152	Opération n° 137 Éclairage public	24 100.00 €	24 045.72 €
2183	Matériel de bureau - ordinateur portable		179.00 €
TOTAL	DÉPENSES	105 674.07 €	66 351.54 €

Les restes à réaliser (RAR) sont inscrits au bilan 2023. Il s'agit des subventions non encore réglées en recettes et de la poursuite de la réhabilitation des bâtiments des services techniques en dépenses.

Adoptée à l'unanimité.

5. Délibération sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 et constatant qu'il présente le résultat suivant :

FONCTIONNEMENT		2023	INVESTISSEMENT		2023
DÉPENSES	RECETTES		DÉPENSES	RECETTES	
254 387,52 €	304 909,57 €		66 351,54 €	173 767,47 €	
Solde 2023		50 522,05 €	Solde 2023		107 415,93 €
Solde cumulé en 2022		154 133,47 €	Solde cumulé en 2022		-122 959,40 €
Virement à la section investissement		-122 959,40 €			
Solde cumulé en 2023		81 696,12 €	Solde cumulé en 2023		-15 543,47 €
global			66 152,65 €		
Restes à réaliser					
<i>Rec DETR (Op 136, 137)</i>		25 744,00 €			
<i>Dép Op 136</i>		20 052,38 €	5 691,62 €		
Résultat à reporter sur 2024			71 844,27 €		

Le Conseil décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023		81 696.12 €
Affectation obligatoire :		
À la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)		15 543.47€
Ligne 001		15 543.47€
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068)		71 844.27 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		15 543.47 €
Total affecté au c/ 1068 :		
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		-----

Adoptée à l'unanimité.

6. Délibération sur la présentation et le vote du Budget Primitif 2024.
Présentée par Benoît **BASSAC**.

Recettes de fonctionnement :

CODES	LIBELLÉS	BP 2024
002	Résultat d'exploitation reporté	71 844.27 €
13	Atténuations de charges	0.00€
70	Produits des services et ventes divers	19 858.00 €
73	Impôts et taxes	112 872.00 €
74	Dotations, subventions et participations	116 480.64 €
75	Autres produits de gestion courante	25 340.00 €
76	Produits financiers	0.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
TOTAL	RECETTES	346 394.91 €

Dépenses de fonctionnement :

CODES	LIBELLÉS	BP 2024
011	Charges à caractère général	120 212.46 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	120 000.00 €
014	Atténuations de produits	16 249.00 €
023	Virement à la section d'investissement	52 684.04 €
65	Autres charges de gestion courante	36 000.00 €
66	Charges financières	749.41 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
42	Opération d'ordre	500.00 €
TOTAL	DÉPENSES	346 394.91 €

Recettes d'investissement :

CODES	LIBELLÉS	BP 2024
10	Dotations fonds divers et réserves	30 420.49 €
13	Subventions d'investissement	28 744.00 €
21	Virement de la section d'exploitation	52 684.04 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
TOTAL	RECETTES	111 848.53 €

Dépenses d'investissement :

CODES	LIBELLÉS	BP 2023
001	Déficit d'investissement	15 543.47€
16	Emprunts et dettes assimilés	8 458.67 €
20	Immobilisations incorporelles	7 200.00 €
2031	<i>Opération n° 122 PLU</i>	6 200.00 €
2088	<i>Opération n° 129 numérisations état civil / reliure</i>	1 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	80 646.39 €
212	<i>Opération n° 139 aménagements des jardins solidaires</i>	7 500.00 €
2131	<i>Opération n° 87 Autres bâtiments communaux</i>	5 000.00 €
2181	<i>Opération n° 133 Aménagement divers, ADAP</i>	3 646.39 €
2117	<i>Opération n° 135 Peupliers</i>	9 500.00 €
2135	<i>Opération n° 136 Suite bâtiments services techniques</i>	30 000.00 €
2152	<i>Opération n° 137 Éclairage public</i>	25 000.00 €
TOTAL	DÉPENSES	111 848.53 €

Sur les 71 844.27 € de résultat d'exploitation de l'année 2023, le Conseil a décidé d'affecter 52 684.04 € à la section d'investissement et d'ajouter 19 160.23 € au montant inscrit au chapitre 011 de la section de fonctionnement afin de parer à toutes éventualités.

Adoptée à l'**unanimité**.

7. Délibération sur une demande de subvention « fonds Leader » (européen).

Présentée par Benoît **BASSAC**.

Dans le cadre de l'affectation du terrain communal situé chemin des Chenevières au profit de jardins solidaires, une demande de subvention européenne, « fonds Leader » est demandée pour financer une partie de l'aménagement nécessaire, (clôtures, eau, portail, cabanon...). Les demandes de subventions doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil autorisant le maire à monter et présenter les dossiers. Le dossier de subvention sur l'aménagement s'établit comme suit :

Devis estimatif :

Portail	770.52€ HT
Clôtures	1 120.52€ HT
Pompe à eau	611.43€ HT
Cabanon et mobilier de jardin	2 347.50€ HT
Composteur	203.33€ HT
Stabilisation des sols	1 397.10€ HT
Total	6 204.13€ HT
TVA	1 240.82€
TOTAL TTC	7 444.95€ TTC

Le taux de subvention sollicité est de 80% du montant hors taxe, soit 4 963.30 euros.

Le montant TTC est budgété à la section investissement 2024.

Le maire souligne l'implication des conseillers qui ont monté ce dossier, (Pascal **DOYEN**, Isabelle **STUDER** et Cécile **PERRIN**) et la qualité du dossier présenté.

Adoptée à l'**unanimité**.

8. Délibération sur les travaux de réfection de la rue du Fossé de Braux.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

La dernière réunion sur la réfection de la rue du Fossé de Braux s'est déroulée le lundi 18 mars 2024 à la mairie de Marcilly. Sur le plan technique, la commission voirie a donné son aval. Le Conseil doit se prononcer sur le sujet. Le maire présente le plan proposé par la CCSSOM et le cabinet FP Géomètre Expert. Le maître d'œuvre est la communauté de communes. Dans ces travaux très importants à vocation pérennes, sont prévus le reprofilage complet de la chaussée pour un meilleur écoulement des eaux pluviales, la réfection totale de l'accès à la salle des fêtes (à la charge de la commune), des trottoirs en GNT et certaines parties en enrobé drainant, une augmentation de la surface des parties enherbées sur lesquelles le stationnement sera proscrit (zones d'infiltration des eaux). Est également prévue dans les travaux, la rue qui part de l'avenue des Tilleuls (arrêt de bus) jusqu'à la Seine.

Adoptée à la majorité avec une voix contre

Le montant total des travaux s'élève à presque 200 000.00€, la part de la commune à 95 044.93€. Compte tenu des subventions du département et de l'agence de l'eau Seine Normandie, ce dernier montant peut être ramené à 65 000.00€. Ces travaux sont subordonnés à l'obtention d'un prêt.

Adoptée à la majorité avec une voix contre.

9. Délibération sur la souscription d'un prêt bancaire.

Présentée par Benoît **BASSAC**.

La réfection de la rue du fossé de Braux ne pourra se faire que si la commune souscrit un emprunt. Le maire demande au Conseil de l'autoriser à entamer les démarches de souscription auprès des organismes bancaires. Les résultats des dossiers seront à nouveau soumis à l'approbation du Conseil.

Adoptée à la majorité avec une voix contre.

10. Affaires diverses et informations.

Résumé synthétique des sujets abordés pendant les débats sur les délibérations.

- L'augmentation de la THS rapportera un peu plus de 1 000. 00€ à la commune.
- Une baisse des revenus de l'affouage est constatée en 2023, il est nécessaire de relancer cette activité.
- Une réflexion/action sera menée afin de réduire la consommation de gaz sur les bâtiments des services techniques, la salle des associations et le club de canoé.
- Les comptes-rendus des commissions seront envoyés aux membres du Conseil.
- Quelques pièges à frelons asiatiques ont été installés sur la commune, compte tenu de la météo chaotique de ces dernières semaines, il n'y a pas encore eu de capture.
- Les écluses définitives sur la route de Sézanne devraient être mises en place après l'été.
- La réfection de la route de Sézanne n'est pas d'actualité au département.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

La secrétaire de séance,
Brigitte **ROY**.